

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/122/93 - ÉF AI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

29 septembre 1993

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉF AI -

CONSEIL DE L'EUROPE.

Défis anciens et nouveaux: Amnesty International demande que le sommet historique du Conseil de l'Europe se montre à la hauteur de la promesse faite il y a 44 ans

Index AI: IOR 61/WU 01/93

Embargo: 7 octobre 1993

Amnesty International demande au Conseil de l'Europe, dont le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement aura lieu à Vienne les 8 et 9 octobre prochains, de se montrer digne de la promesse faite il y a 44 ans, selon laquelle la protection des droits de l'homme dans tous les États membres serait un rôle primordial de l'organisation.

Ce sommet historique examinera avant tout les nouveaux défis que doit affronter l'organisation de Strasbourg dans l'Europe de l'après-guerre froide, comme l'admission des pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale, la protection des minorités et la rudesse de l'intolérance, du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

« Il faut relever ces défis, » déclare Amnesty International, « mais qu'en est-il des anciens qui n'ont toujours pas été résolus après tant d'années ? » Le Comité des Ministres (composé des ministres des Affaires étrangères des États membres), organe de décision suprême du Conseil, a fui ses responsabilités et n'a pris aucune sanction politique à l'encontre des États membres qui commettent sans arrêt de graves violations des droits de l'homme. « Cela ne sert à rien d'être complaisant et de laisser aux autres organes du Conseil le soin d'agir, » ajoute l'Organisation.

« Qu'advierait-il si le même pays était constamment amené à comparaître devant la Cour et la Commission européennes des droits de l'homme pour répondre toujours aux mêmes accusations de violations des droits fondamentaux ? Que se passerait-il si le Comité européen pour la prévention de la torture, dont les délibérations se tiennent normalement à huis clos, estime qu'il se doit de déclarer publiquement que la torture se poursuit en toute impunité dans un des États membres – comme il l'a d'ailleurs fait il y a dix mois à propos de la Turquie ? »

Amnesty International pense que les gouvernements s'exprimant d'une seule et même voix par le biais du Conseil de l'Europe doivent se charger des problèmes que les comités d'experts ne sont pas en mesure de résoudre. En ce qui concerne les cas ou les situations de violations graves qui auraient été laissés de côté par ces comités, les États membres ne devraient jamais négliger les informations fiables qui proviennent soit de leurs propres sources, soit des organisations non gouvernementales (ONG).

Amnesty International poursuit: « En n'agissant pas, les États membres bafouent le « principe de la prééminence du droit et le principe en vertu duquel toute personne placée sous [leur] juridiction doit jouir des droits de l'homme et des libertés fondamentales... », qu'ils se sont solennellement engagés à respecter dans le Statut du Conseil ».

L'Organisation pense que le huis clos est une habitude qui affaiblit le Conseil de l'Europe. De nouvelles normes en matière de droits de l'homme qui vont influencer sur la vie de millions de personnes sont par exemple débattues à huis clos.

« Il est difficile de comprendre pourquoi des questions qui, dans d'autres organisations telles que les Nations unies, font l'objet de débats ouverts et publics, devraient être discutées à huis clos à Strasbourg. Une telle pratique n'inspire pas la confiance du public, qui a d'autant plus de mal à comprendre le travail du Conseil. Par ailleurs, celui-ci ne peut pas profiter ainsi de la richesse que pourrait lui apporter l'expérience pratique des ONG, petites ou grandes, de la région », explique

Amnesty International.

Le travail de fond de l'organisation de Strasbourg se fait indépendamment des ONG qui sont, pour la plupart, mises à l'écart. Amnesty International, ainsi que deux autres ONG, est dans une position privilégiée qui lui permet de participer aux travaux de l'organe principal du Conseil chargé des droits de l'homme. Mais cela ne doit en aucun cas empêcher le Conseil de développer un véritable partenariat avec l'ensemble des ONG.

« Le Conseil de l'Europe se félicite de ses traités et de ses normes en matière de droits de l'homme, qui servent souvent de modèle pour le reste du monde. Cependant, ses récentes initiatives ne viennent pas le conforter dans ce rôle de précurseur: le Conseil a commencé à mettre en place des normes relatives aux droits fondamentaux qui ne tiennent pas compte de l'évolution du droit et de la pratique au niveau international ces 40 dernières années », a déclaré l'Organisation. L'exemple le plus récent en est le projet de protocole à la Convention européenne des droits de l'homme concernant le droit des détenus, qui est toujours loin d'être parfait après plus de deux ans de négociations.

Par le passé, le Conseil a également agi afin de renforcer la protection des réfugiés. Il est cependant fort inquiétant de constater qu'il a récemment laissé passer les mesures restrictives prises en Europe en vue d'une "harmonisation" des politiques d'asile dans la Communauté européenne (CE). Dans certains cas, les positions communes de la CE, également adoptées par d'autres gouvernements, vont à l'encontre des normes internationales.

Amnesty International déclare enfin: « Il convient de trouver une solution véritablement internationale à la crise des réfugiés en Europe. Les pays de la CE, et de plus en plus, les autres pays touchés, sont tous membres du Conseil de l'Europe, qui a cependant préféré garder le silence. De par son rôle fondamental en tant que défenseur des droits de l'homme, il devrait être un forum où tous ces États pourraient discuter des questions des droits de l'homme en se fondant sur une structure solide en la matière. »

Amnesty International pense que les membres actuels du Conseil de l'Europe devraient s'efforcer de s'assurer que les nouveaux – ou futurs – pays membres de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est respectent rigoureusement toutes les normes existantes en matière de droits de l'homme. Les enquêtes doivent être exhaustives et permettre de déterminer les problèmes à résoudre. Plus important encore, il convient de mettre en place un système de contrôle régulier et rigoureux de la situation des droits de l'homme dans les pays membres; il incombe au Comité des Ministres de prendre les initiatives politiques nécessaires pour s'assurer que les États membres du Conseil de l'Europe, anciens comme nouveaux, respectent les normes en matière de droits fondamentaux.

Le Conseil de l'Europe traverse actuellement une période difficile car il doit se réadapter à l'Europe de l'après-guerre froide. Cependant, les défis qu'il doit relever ne sont pas simplement dus à l'effondrement du communisme; ils sont souvent le résultat du manque de volonté politique des États membres au cours de ces quarante dernières années. Amnesty International pense que le Conseil de l'Europe pourrait gagner la confiance du public européen, et notamment celle des victimes de violations des droits de l'homme, si les transformations en cours résultent en un système plus ouvert et plus efficace visant à protéger les droits fondamentaux des citoyens de tous ses États membres.

MEXIQUE.

Lettre d'un prisonnier d'opinion

Index AI: AMR 41/WU 01/93

Manuel Manríquez San Agustín, musicien et membre de la communauté indigène otomi, avait été condamné à vingt-quatre ans de réclusion en juillet 1991 au Mexique. Bien qu'à l'époque, il ne parlât pas l'espagnol, aucun interprète ne lui avait été fourni, et il n'avait donc pu comprendre ni son premier interrogatoire par la police, ni le procès qui avait suivi. Sa condamnation pour meurtre s'appuyait sur les aveux qu'il avait été contraint de "signer" après avoir été cruellement torturé pendant quatre jours alors qu'il était détenu au secret.

Depuis son arrestation, Manuel Manríquez a appris à lire et à parler l'espagnol, et en septembre 1991, il a fondé avec d'autres prisonniers indigènes une organisation de défense des droits de l'homme qui a fait campagne en faveur des droits des Indiens et des paysans emprisonnés au Mexique.

Amnesty International a adopté Manuel Manríquez comme prisonnier d'opinion en 1992. Malgré les nombreuses voix qui se sont élevées en faveur de sa libération, cet homme est toujours incarcéré aujourd'hui. Cependant, son moral reste bon. Voici un extrait d'une lettre qu'il a écrite depuis sa prison à un membre d'Amnesty International en décembre 1992:

« J'aimerais vous dire qu'il est bon de savoir que je peux compter sur votre amitié et sur votre soutien ; malgré toutes les injustices de ce monde, cela me permet d'avoir foi en l'humanité et en Dieu. Jusqu'à ce jour, j'ai reçu, en tout, 86 lettres provenant d'Europe, qui m'ont aidé à garder le moral et à rester optimiste. Elles ont renforcé ma résolution de continuer la lutte en faveur des droits de l'homme dans mon pays. Cette année a été très encourageante pour moi : j'ai été nommé président de la Comisión de Defensa Campesina e Indígena del Comité Ricardo López Juárez (Commission de défense des paysans et des indigènes du Comité Ricardo López Juárez)¹ dans le cadre de l'anniversaire des "500 ans de résistance populaire et indigène", 1993 ayant été déclarée Année internationale des populations autochtones et Rigoberta Menchu, membre de la communauté indigène guatémaltèque s'étant vu décerner le Prix Nobel de la paix. Ce sont là des signes qui ne trompent pas et qui montrent que le monde commence à porter son attention sur la misère et la marginalisation dont nous, minorités indigènes des Amériques, souffrons...

« J'espère qu'un jour, si je suis libéré, j'aurai la possibilité de voyager dans votre pays et de venir vous voir afin de vous exprimer toute ma gratitude et toute mon amitié. Je ne peux trouver les mots pour exprimer toute ma reconnaissance, et ce que j'ai pu écrire ne m'a jamais paru satisfaisant. Tout ce que je peux ajouter, c'est que vous m'avez montré la noblesse de votre âme et de celle de vos concitoyens. Merci beau-coup. » |

¹ Organisation qui fait activement campagne en faveur du respect des droits des indigènes et des paysans incarcérés (N.d.t.)